



SEINE-SAINT-DENIS HABITAT S'ENGAGE POUR L'ÉDUCATION !

Depuis 4 ans, Seine-Saint-Denis habitat est engagé dans une convention de partenariat avec l'Éducation nationale qui a pour objectif de faciliter l'installation des enseignants sur le territoire départemental. Avec ce partenariat, nous souhaitons accueillir ces enseignants dans les meilleures conditions en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement vers l'accès à un logement social. C'est ainsi qu'ils pourront à leur tour exercer leur mission de service public dans de bonnes conditions auprès des élèves séquanodionisiens. Depuis 2015, ce sont plus de 60 enseignants qui ont été logés sur le parc de l'Office grâce à ce dispositif.

Stéphane Troussel
Président de Seine-Saint-Denis habitat

Le chiffre
DU MOIS

Près de

14 000



C'est le nombre de logements que l'Office va réhabiliter dans les 5 prochaines années.

la lettre *aux* locataires

#QUALITÉDESERVICE //

Une question ? Un problème ? Ayez le réflexe Centre de relations locataires

J'ai une fuite d'eau dans mon logement. À qui m'adresser ?

J'aimerais passer au prélèvement automatique. Je fais comment ?

Je voudrais louer une place de parking

Je souhaite changer de logement. Comment m'inscrire sur le site Échanger Habiter ?

J'ai besoin d'un duplicata de quittance

Quand l'entreprise qui doit faire les travaux chez moi va-t-elle intervenir ?

Comment obtenir une attestation de loyer à jour ?

Je voudrais payer mon loyer par téléphone

J'ai une dette de loyer, comment mettre en place un échéancier pour la payer ?

J'ai perdu mes identifiants pour accéder à mon espace locataire

Pour TOUTES vos questions, contactez le Centre de relations locataires, qui saura vous orienter et traiter votre demande :

relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr

01 48 96 52 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La très grande majorité des locataires respecte leur cadre de vie. Néanmoins, une minorité d'habitants porte atteinte à la qualité de vie des autres locataires. Le non-respect du règlement intérieur expose ces locataires à des sanctions. L'Office se réserve le droit de porter plainte pour obtenir du juge la résiliation de leur bail.

Le règlement intérieur a été mis à jour. Vous pourrez bientôt le consulter dans votre hall. Il comporte quelques nouveautés : la liste des sanctions en cas de non-respect du personnel de l'Office, l'interdiction des mini-motos, ainsi qu'un rappel de l'interdiction de stationner pour les trottinettes, motos, mobylettes et autres véhicules dans les parties communes et les logements, etc. Lisez-le attentivement !

UN ÉTÉ SOLIDAIRE, CULTUREL ET CITOYEN

#DANSNOSQUARTIERS

Améliorer le cadre de vie et renforcer le lien social

Pour les chargés de développement social et urbain de l'Office, l'été a été bien occupé. Grande lessive de quartier, chantier d'insertion jeunesse, parc d'attractions littéraires à la Courneuve, sensibilisation au jet de déchets par les fenêtres, ressourcerie éphémère... Les événements et actions de sensibilisation se sont succédés dans de nombreuses résidences de l'Office.



Zoom sur 3 projets emblématiques.

- Depuis début 2019, **les habitants de la Prêtresse à Stains ont pu s'initier à l'apiculture**. Ce mois de juillet, avec l'aide d'un apiculteur, ils ont appris à extraire et récolter le miel, avant de partager un repas tous ensemble. La fête du miel, qui a eu lieu en septembre, a permis aux habitants de mettre en pot le miel récolté.
- **À la cité Paul Langevin à Dugny, une opération «Grande lessive»** a été organisée du 3 au 5 juillet. Les agents de l'Office se sont mobilisés pour une cité plus propre et plus agréable pour toutes et tous !
- **Le street art était à l'honneur à la Courneuve** : une grande fresque « Bienvenue » a été inaugurée début juillet place Braque. Ce beau projet a été mené par Seine-Saint-Denis habitat avec les habitants, l'association Fabrication Maison et l'ensemble des partenaires locaux.



Régularisation des charges de l'année 2018

Tous les mois, vous versez à Seine-Saint-Denis habitat, en plus de votre loyer, des provisions pour charges locatives. Il s'agit d'une estimation des dépenses engagées pour vos consommations individuelles d'eau, de chauffage et/ou d'eau chaude si l'installation est collective, l'entretien et le fonctionnement des parties communes de votre résidence (électricité, eau, ascenseurs, espaces verts, nettoyage, ordures ménagères...).

Chaque année, l'Office compare les dépenses réelles au total des provisions que vous avez versées, et procède à la « régularisation des charges ».

- **Vous avez payé plus de provisions pour charges que nécessaire ?** L'Office vous rembourse le trop-perçu (régularisation créditrice sur votre avis d'échéance)
- **Les provisions pour charges que vous avez réglées sont inférieures aux dépenses réelles ?** Vous devez régler la différence (régularisation débitrice sur l'avis d'échéance).

Pour les charges de 2018, vous recevrez votre avis de régularisation courant octobre. Les amicales sont également informées afin de pouvoir consulter et vérifier les pièces justificatives en agence.



Si vous rencontrez des difficultés pour payer les charges restantes, utilisez le formulaire de demande d'échéancier de paiement qui vous sera adressé ou contactez notre Centre de relations locataires :

01 48 96 52 00

relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr

 Seine-Saint-Denis
habitat

10 rue Gisèle Halimi - BP 72 - 93002 Bobigny cedex - Tel. 01 48 96 52 00

seinesaintdenishabitat.fr



ISSN 2649-5015